

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

RÈGLEMENT 794-10

Lors de l'assemblée du Conseil tenue le 1^{er} mars 2010, la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement portant le numéro 794-10, règlement relatif à la formation du Comité consultatif en environnement.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion : 1^{er} février 2010

Adoption du règlement : 1^{er} mars 2010

Le présent règlement est disponible et quiconque est intéressé peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 3^e JOUR DU MOIS DE MARS 2010.

Gilbert Aubin
Secrétaire-trésorier